



## Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

### FIXATION ASSEMBLEE DES CREANCIERS SURSIS CONCORDATAIRE

1. Débitrice: **PUBLICATIONS DE L'ECONOMIE ET DE LA FINANCE AEF SA (anciennement AGEFI, Société de l'Agence Economique et Financière SA)**, Rue de Genève 17, 1003 LAUSANNE
2. **Remarques:** Convocation à l'assemblée des créanciers selon l'article 301 al. 1 LP. Débitrice : PUBLICATIONS DE L'ECONOMIE ET DE LA FINANCE AEF SA (anciennement AGEFI, Société de l'Agence Economique et Financière SA), Rue de Genève 17, 1003 Lausanne. L'assemblée des créanciers est fixée au mardi 23 janvier 2018 à 11h. dans une salle du Tribunal d'arrondissement de Lausanne, Palais de Justice de Montbenon, Allée Ernest-Ansermet 2, à LAUSANNE. Les pièces peuvent être consultées durant les 20 jours précédant l'assemblée des créanciers, conformément à l'art. 301 LP, à l'Etude du Commissaire au sursis, Jacques LAUBER, agent d'affaires breveté, Rue du Midi 4, 1002 Lausanne, sur rendez-vous.  
Le commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis concordataire. Le mandataire de la sursitaire est M. Thierry ZUMBACH, c/o ZUMBACH & ASSOCIES, agents d'affaires brevetés.  
Le commissaire au sursis : Jacques LAUBER, agent d'affaires breveté

Etude Jacques LAUBER  
1002 Lausanne

03844609

